

D 17

LETTRE D'UN GROUPE DE CHRETIENS DE SÃO PAULO
AUX DOMINICAINS EMPRISONNES

São Paulo, le 30 septembre 1971

A nos frères prisonniers, Fernando, Betto et Ivo,

Suite aux récents événements judiciaires qui se sont soldés par votre condamnation à quatre ans de prison, nous nous sentons dans l'obligation de vous exprimer nos sentiments fraternels de solidarité, ce que nous aurions aimé faire depuis longtemps. Nous nous unissons de la sorte aux centaines de personnes - évêques, prêtres, religieux, contemplatives et laïcs - du monde entier qui, depuis les premiers jours de votre emprisonnement, vous manifestent leur accord avec le fait que vous êtes de ceux qui souffrent pour la cause et les intérêts de la Vérité, de la Justice et de l'Évangile.

Nous aimerions souligner les points suivants:

1) Le Procureur de la Justice Militaire de la 2^e Chambre de Justice de São Paulo, dans son acte d'accusation établi contre vous le 1^{er} juin 1970, a eu l'audace d'affirmer et d'aborder ainsi une question hors de la matière du procès et de sa compétence: "En opposition aux principes fondamentaux de leur Ordre religieux, les dominicains inculpés adoptèrent la philosophie d'une organisation qui prêche l'anti-Christ, qui nie les vérités sublimes de l'Évangile et qui déploie la bannière de la terreur et du sang; ils deviennent ainsi de véritables apostats (souligné par nous) ... Les religieux dominicains inculpés s'écartent de la hiérarchie ecclésiastique, car ils oublient que l'Église est une société de fidèles "gouvernés" par NOTRE SAINT PERE LE PAPE ET LES EVEQUES (souligné dans le texte original)... C'est L'Église elle-même qui condamne les faux prédicateurs..." (Diario Popular du 7/7/70).

Le procureur semble se superposer aux supérieurs de l'Ordre des Dominicains, aux évêques et au pape qui, contrairement à lui, non seulement ne vous condamneront pas comme apostats, mais vous manifesteront en plusieurs occasions le fait que vous étiez en pleine communion avec l'Église.

(Lettre de chrétiens de S. Paulo - 1)

Nous sommes très heureux de rappeler ici, parmi bien d'autres, le témoignage de communion donné par S.S. Paul VI à l'occasion de l'audience privée accordée au Provincial de l'Ordre des Dominicains au Brésil, lorsqu'il déclara: "Toute la famille ^{dominicaine} nous est très chère. Nous sommes solidaires de tous et nous ^{leur} envoyons notre bénédiction apostolique, spécialement à ceux qui souffrent dans les prisons" (souligné par nous) (O São Paulo du 25/9/71). La présence de quatre évêques à la séance de vote: jugement, Dom Paulo Evaristo Arns, archevêque de São Paulo, Dom Cândido Padim, Dom Alano du Noday, et Dom Lucas Moreira Neves, est une preuve supplémentaire contraire à l'affirmation du Ministère Public. Il faut ajouter également que, le 29 avril 1971, au cours de la visite qu'il vous a rendu, le Supérieur Général de l'Ordre des Dominicains reçut à la Prison Tiradentes les vœux perpétuels du frère Ivo, ce qui constitue un fait supplémentaire de très grande signification.

Devant cela, nous nous demandons quel sens peut avoir l'affirmation du Procureur quand il déclare que "son attitude contre les dominicains est inspirée par la bénédiction papale reçue en 1966 et va donc dans le sens de la défense de l'Eglise elle-même" (O Estado de São Paulo du 16/9/71)

2) Nous connaissons parfaitement les rudes souffrances que vous endurez encore actuellement en raison des très mauvaises conditions de vie qui sont les vôtres en prison. Le Gouverneur de l'Etat, au cours d'une récente visite à la Prison Tiradentes, les a décrites de la manière suivante: "C'est un cadre de vie inhumain que mon Gouvernement va s'employer à faire disparaître immédiatement, car tout principe de rééducation et de réintégration est ici nié" (O São Paulo du 13/9/71). De son côté, Dom Paulo Evaristo avait lui aussi alerté les autorités publiques, en décembre de l'année dernière, sur la déplorable situation des prisons de Sao Paulo.

On peut donc trouver étrange l'opinion de la 2e Chambre de Justice Militaire, en juin dernier, à l'occasion du jugement de la demande de mise en liberté provisoire de votre bénéficiaire: "Il importe de faire ressortir la fausseté de l'allégation concernant les conditions de vie pénitencière des plaignants. Avec les moyens matériels dont elle dispose dans la ville de São Paulo et avec l'aide que lui fournit le Gouvernement de l'Etat par le truchement du Secrétariat à la Sécurité Publique, la Justice a fourni aux plaignants des conditions raisonnables d'emprisonnement (souligné par nous). En effet, les autorités religieuses elles-mêmes purent en faire la vérification chaque fois qu'elles leur rendirent visite..." (Diario de São Paulo du 9/6/71).

Nous sommes profondément impressionnés par le sens que vous donne à vos souffrances, comme il ressort de la véritable profession de foi contenue dans la lettre que vous nous avez envoyé de prison à l'occasion de la fête de Pâques: "Nous savons que la souffrance dans l'amour est libératrice et que la mort conduit à la Résurrection. Nous participons ainsi à l'action rédemptrice de Dieu dans l'Histoire. Solidaires de la mort de nos frères, nous avons la certitude que ni la tribulation, ni l'angoisse, ni la persé-

(Lettre de chrétiens de Sao Paulo - 2)

cution, ni la famine, rien enfin, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ" (O São Paulo du 10/4/71). De telles paroles évangéliques nous rappellent la motivation profonde d'un engagement chrétien assumé par tous.

3) Nous trouvons étranges, enfin, les affirmations de la sentence refusant votre mise en liberté provisoire: "Il n'est pas possible, par souci de loyauté authentique et de charité véritable (souligné par nous) envers les plaignants, de permettre qu'un acte JUDICIAIRE vienne leur apporter la confirmation, en conscience, de la monstrueuse imposture dont ils semblent être victimes, quand ils déclarent en JUGEMENT que leur emprisonnement n'est pas autre chose qu'une persécution contre l'Eglise" (Diario de Sao Paulo du 9/6/71).

Comment concilier ces affirmations avec celles de Me Antônio Carlos Vieira Christo, père du Frère Betto, qui déclare dans une lettre au cardinal Vicente Scherer: "Le Frère betto... n'avait aucune raison de cacher le geste né en lui du sentiment de charité le plus pur. Par ailleurs, vous savez bien, Eminence, que le fait d'aider une personne à fuir n'est pas un péché, et ne le fût jamais" (O Sao Paulo du 17/4/71).

Oui, frères très chers, nous savons que la justice humaine ne coïncide pas toujours avec la justice divine, et que, pour cette raison, tout au long de l'histoire, l'Eglise a été et est persécutée dans ses membres. A l'occasion de l'arrestation du P. Giulio Vicini et de Yara Spadini, l'hebdomadaire du diocèse, O Sao Paulo, écrit à ce sujet: "...Il est parfaitement possible à quelqu'un de s'opposer à l'ordre juridique positif ou humain, en accomplissant un véritable devoir de conscience envers l'ordre naturel ou divin" (Editorial du 13/2/71: "La subversion et l'Ordre").

Récemment, deux prêtres furent aussi condamnés pour "subversion": le P. Hélio Soares do Amaral, de la congrégation des Pères du Saint-Sacrement - qui se trouve avec vous dans la même cellule et auquel va également notre solidarité -, accusé de se servir de la chaire de l'église d'Altinópolis, le 7 septembre 1969, pour faire de la propagande subversive au lieu d'un sermon religieux; et le P. Geraldo de Oliveira Lima, curé de Cratésus, accusé de porter des tracts subversifs. Les sentences de condamnation nous ont causé une profonde surprise, car, en ce qui concerne le P. Hélio, le Ministère Public du Tribunal Militaire Supérieur avait déjà demandé l'acquiescement (O São Paulo du 25/9/71); et en ce qui concerne le P. Geraldo, le Procureur Othon Filho avait déclaré: "Le Ministère Public ne peut, en conscience, insister pour demander la condamnation. J'ajoute que, comme catholique, je regrette d'avoir à accuser ce prêtre. Cependant, la situation absurde dans laquelle la police a mis le P. Geraldo (souligné par nous) obligeait le Ministère Public à demander la prison préventive" (O Estado de São Paulo du 18/8/71).

(Lettre de chrétiens de Sao Paulo - 3)

D'anomalie en anomalie, la "persécution contre l'Eglise" que vous aviez dénoncée devant le Tribunal, prend corps jour après jour. Ce n'est certainement pas une persécution contre une Eglise inexistante, créée à l'image et à la ressemblance d'intérêts particuliers, mais contre une Eglise existante, créée à l'image du Christ qui est venu annoncer le salut aux pauvres et la liberté aux opprimés.

Les paroles que nous vous adressons sont le fruit de notre réflexion chrétienne dans laquelle s'enracine notre effort vécu dans la souffrance, mais aussi dans une grande joie en faveur d'un Brésil renouvelé dans un monde lui aussi renouvelé. Nous aimerions que cette lettre parvienne non seulement à vous, mais également à tous les chrétiens du Brésil et du monde, pour que nous soyons tous unis dans l'immense tâche de l'humanisation de la société dans laquelle nous vivons, et pour que puissions exprimer de manière unanime notre fraternelle solidarité envers vous et envers tous ceux qui luttent et souffrent pour la cause de la Justice et de l'AMOUR.

Un groupe de chrétiens
du diocèse de São Paulo